

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2022**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR -

PROCURATION : Hélène GUIOUNET à Aline NARS

ABSENT (excusé) : Nicolas HERQUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain DEDIEU

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2021.
Approuvé.
- ◆ Adopte la décision modificative n° 7 du budget primitif 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise l'engagement de dépenses en section d'investissements avant le vote du budget 2022.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide
 - le versement de subventions aux budgets annexes « Thermes », « transports » et « locations soumises à la TVA ».
 - le versement d'une subvention d'équilibre à la Régie Municipale Sportive et Culturelle.
Adoptées à l'unanimité.
- ◆ Autorise le versement si nécessaire d'une avance sur subvention à l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan (dans la limite de 30 000€) et au Club Olympique Saint-Lary & Vallées (dans la limite de 7 500€).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Sollicite l'attribution de subventions :
 - Pour la réalisation de la sonorisation du centre-ville (44 561.55€ HT) au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2022.
 - Pour la mise en sécurité de la rue Mirabelle (46 953€ HT) au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2022.
 - Pour la réhabilitation du cinéma Le Lary (1 178 120€ HT) auprès du Programme LEADER, auprès de l'Etat (DETR et DSIL), auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
Adoptées à l'unanimité.
- ◆ Autorise la signature de la convention de prestation de gestion du service petite enfance avec la Communauté de communes Aure Louron.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve les projets de statuts du Fonds de Dotation de Saint-Lary Soulan.
Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Approuve le mandat spécial donné à Monsieur le Maire pour le déplacement au congrès des Maires de France et le remboursement de ses frais à hauteur de 299,78€.**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (été 2022).**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Valide la mise à jour du tableau des emplois.**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Approuve la répartition de la Taxe Montagne au titre de la saison 2021/2022.**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**
 - décision 2021-55 : signature d'un avenant au bail dérogatoire de Madame Christel DUPRAT pour le local n° 7 et la réserve n°1 de la galerie commerciale du vieux village B ;
 - décision 2022-1 : signature d'un avenant n°2 au commodat relatif à l'occupation d'une partie de l'ancienne carrière de la Courbie par l'entreprise SLTS.
- ◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**
 - le point des travaux sur le domaine skiable de Saint-Lary
 - le projet des Halles
 - La constitution d'un groupe de travail pour le projet de salle polyvalente
 - le projet d'implantation de la chaufferie du réseau de chaleur
 - l'avancement des travaux d'extension de Sensoria
 - les dossiers en cours avec la Communauté de Communes Aure Louron
 - les projets concernant le bâtiment de la CCAS rue de Néouvielle
 - le projet d'implantation d'un pressing à Saint Lary Soulan
 - la mise en œuvre du schéma de développement touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR